

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 5 pouvoirs

Date de convocation
18 mai 2018

Date d'affichage
18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Jean-Pierre HAQUELLE par Jean ROULIN, Sandrine LE GUERN par Siva MOUROUGANE, Chantal LE LAY par Jean-Claude PEROT, Bernadette MILLOT par Denis FENAT.

Madame Dominique STEVENOT a été nommée secrétaire.

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

N° de délibération : **2018_05_25_07**

Rapporteur : **M. PEROT**

7 élèves du collège Louis Grignon ont été sélectionnés pour participer au championnat de France de hip-hop 2018 qui aura lieu du 22 au 25 mai 2018 à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales). 2 enseignants d'EPS les accompagneront.

Le budget se compose ainsi :

• Dépenses :	2 634,34 €
○ Forfait hébergement et restauration pour 3 jours 1 242,00 €	
○ Transport (location, carburant, péage)	1 392,34 €
• Recettes :	2 634,34 €
○ Familles	350,00 €
○ Collège Louis Grignon	1 984,34 €
○ Mairie de Fagnières	<u>300,00 €</u>

Le collège Louis Grignon sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement de ce séjour de 300 €.

Il est proposé de participer à la dépense à hauteur de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 16 mai 2018;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018 ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros au collège Louis Grignon.

Résultat du vote :

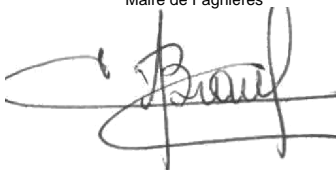
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
22	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 31/05/2018 à 10:22:02
Référence : a5d35a15c976e7ec92a6bbfad53d944cbaa0f05f